



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Agression d'une enseignante à Tourcoing

Question au Gouvernement n° 28

Texte de la question

AGRESSION D'UNE ENSEIGNANTE À TOURCOING

Mme la présidente . La parole est à M. Gérard Darmanin.

M. Gérard Darmanin . Madame la ministre de l'éducation nationale, hier, à Tourcoing, une enseignante a été agressée verbalement, puis physiquement. Les faits ne peuvent être contestés car ils ont été filmés. La vidéosurveillance du lycée a permis aux policiers du commissariat de Tourcoing – que je remercie pour leur célérité – d'enregistrer la plainte et de qualifier les faits, lesquels sont extrêmement graves. Au retour d'une sortie scolaire, cette enseignante d'un lycée professionnel a demandé à plusieurs reprises à des élèves de retirer leur voile dans l'enceinte de l'établissement. Elle s'est heurtée à plusieurs refus, avant d'être agressée physiquement.

Vous avez appelé cette enseignante pour lui apporter votre soutien, ce dont je vous remercie, madame la ministre. Je l'ai également eue au téléphone. Son lycée est situé au cœur de ma ville de Tourcoing. Ce n'est pas un établissement difficile. Il forme des milliers de jeunes, qui ont besoin de la République.

Cette enseignante m'a confié qu'elle avait abandonné son précédent métier d'infirmière pour devenir professeur et transmettre. Elle a choisi d'enseigner en lycée professionnel, estimant que c'est là qu'elle pouvait être la plus utile aux enfants de la République.

Aujourd'hui en arrêt de travail, après avoir été molestée sans que personne - hormis les policiers - ne soit intervenu pour la défendre, cette enseignante a besoin de vous, madame la ministre, a besoin de nous tous. Elle a besoin que le Gouvernement de la République réaffirme que la laïcité qu'elle enseigne avec courage à ses élèves - elle a eu le courage de dire non - constitue notre meilleur investissement pour l'avenir. Dans cette ville si belle et confraternelle qu'est Tourcoing, nous avons besoin de tous les enseignants - du public comme du privé -, mais surtout d'un Gouvernement fort, qui aide ses professeurs à ne pas baisser les bras. Toute une ville vous regarde, madame la ministre ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem, HOR et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale.

Mme Anne Genetet, ministre de l'éducation nationale . En effet, une professeure a été agressée et molestée violemment par une élève hier après-midi dans un lycée de Tourcoing. Cette enseignante n'avait fait que lui rappeler une évidence : on ne porte pas de voile ou de signe religieux ostensible à l'école. Je me suis entretenue avec la proviseure de l'établissement et avec l'enseignante. Je les ai assurées de mon soutien et de celui du Gouvernement.

Je condamne avec la plus grande fermeté cet acte de violence et cette atteinte aux principes de la République. (*Applaudissements* sur quelques bancs des groupes EPR, SOC, DR, EcoS et Dem.) Il s'agit d'un acte qui défie notre école laïque et la République. Je n'accepterai jamais que l'on porte atteinte à l'intégrité physique d'un professeur, à nos lois et à nos valeurs. Menacer un professeur, c'est menacer la République. Frapper un professeur, c'est frapper la République.

Une plainte a été déposée ; une mesure conservatoire a été prise à l'encontre de l'élève pour lui interdire l'accès au lycée jusqu'à la tenue du conseil de discipline. Devant la gravité des faits, j'ai demandé que des sanctions disciplinaires très fermes soient prononcées.

Partout en France, les professeurs doivent savoir que le Gouvernement et la représentation nationale sont à leurs côtés. Ils sont notre fierté, la fierté de la République ! Le Premier ministre a d'ailleurs réaffirmé cette règle de fermeté républicaine devant vous lors de sa déclaration de politique générale la semaine dernière.

Mesdames et messieurs les députés, nous sommes les héritiers des grands principes des lois de laïcité de 1905 et de 2004, que vous-même, monsieur Darmanin, avez ardemment défendus en qualité de ministre de l'intérieur. À l'école de la République, on n'observe pas d'autre loi que celle de la République. Notre école ne cédera jamais sur la laïcité ; elle ne cédera jamais face à la violence. Je ne laisserai rien passer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR et sur quelques bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. Gérald Darmanin.

M. Thibault Bazin . Il se répond à lui-même !

M. Gérald Darmanin . Avec la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite loi « séparatisme », et l'interdiction de l'abaya à l'école, les gouvernements précédents, des gouvernements républicains (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, SOC et DR*), ont pris des mesures très fortes pour faire respecter la laïcité. Je sais pouvoir compter sur vous, madame la ministre, pour que l'affirmation de la laïcité – qui n'est pas la négation des religions – soit acceptée par tous, y compris par les professeurs, que certains ont malheureusement lâchés... (L'orateur se tourne vers les bancs de la gauche. – *Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 28

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 2024